



Succession mariage mixte Algerie France

Par **fouliard jeanne**, le **19/03/2018 à 10:13**

Bonjour Maitre Bouanani

Ma mère est née à Alger d'un père Algérien et d'une mère Française. Les parents de ma mère se sont séparés mais n'ont jamais divorcé.

Ma mère a vécu toute sa vie en France auprès de sa mère sans son père.

Son père a refait sa vie et a eu 2 fils.

Le père de ma mère vient de mourir et je pense que les frères de ma mère sont entrain de l'écartier de la succession en disant à ma mère qu'elle n'est pas algérienne et que du coup elle est écarté de facto de la succession.

Quid du fait qu'elle soit née à Alger d'un père Algérien?

Ont-ils le droit de l'écartier à ce titre?

De plus le notaire n'a pas contacté ma mère , tout se fait par l'intermédiaire des frères.

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **19/03/2018 à 10:28**

bonjour,

nous sommes un site juridique de droit français, nous ne pouvons pas répondre à votre question.

il faut vous adresser auprès d'un juriste connaissant le droit algérien des successions.

salutations

Par **fouliard jeanne**, le **19/03/2018 à 10:38**

Bonjour, Je suis tombé sur une page de Maitre Bouanani où on me redirigais vers votre site pour lui poser une question!!!